

Agadir

Les produits de terroir en vedette

● La 5^e édition du Salon national des produits de terroir (SANPT) a reçu 200 demandes de participation, mais seulement 150 exposants ont été sélectionnés. La majorité d'entre eux représente des coopératives agricoles qui commercialisent des produits labellisés.



phères appartiennent à la Région Souss-Massa. Il s'agit de l'huile d'argan qui était le premier produit à avoir obtenu une IGP en avril 2009, porté par l'Association marocaine de l'Indication géographique de l'huile d'argan (AMIGHA). À cela, s'ajoutent le safran de

Honneur aux produits du terroir à Agadir. Huile d'argan, safran, amandes, miel, cactus et dattes seront les stars de la 5^e édition du Salon national des produits de terroir (SANPT), initié par l'association éponyme en partenariat avec la Chambre régionale d'agriculture Souss-Massa. Cette année encore, le salon a élu domicile à la place Al Amal, où deux chapiteaux avec d'autres espaces d'exposition ont été spécialement aménagés sur une superficie totale de 3.600 m² pour abriter cette édition prévue du 20 au 24 juillet. L'édition 2017 a reçu 200 demandes de participation, mais seulement 150 exposants ont été sélectionnés en fonction des critères d'éligibilité mis par l'Association du salon national des produits de terroir (ASNPT). Dans le détail, les exposants représentant pour la plupart des coopératives agricoles qui commercialisent des produits labellisés. Ces derniers bénéficient de l'Indication géographique protégée (IGP) et de l'Appellation d'origine protégée (AOP). Depuis l'entrée en vigueur de la loi 25-06, relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité, 53 produits ont été labellisés au titre de l'année 2017 au Maroc, dont sept produits

Taliouine, doté depuis avril 2010 d'une AOP et les amandes cultivées à Taфраout, qui bénéficient depuis avril 2012 de l'IGP amandes de Taфраout portée par le GIE Taddart Nelouz. D'autres produits font partie de cette liste, notamment le cactus des Ait Baâmrane, qui bénéficie de l'IGP ainsi que la variété des dattes Bouittob et le henné Ait Ouabelli de Tata. Le dernier produit labellisé est le miel de thym et d'euphorbe de la Région Souss-Massa. «Grâce à l'amont productif, la question de la valorisation des produits de terroir a été assurée par des actions d'encadrement telles que la formation, l'interprofession et la labellisation, mais aujourd'hui, la priorité est à la commercialisation et la transformation pour garder la valeur ajoutée en termes d'aval de la filière», explique Hro Abrou, directeur de l'ORMVA Souss-Massa. Par ailleurs, cette année, l'Afrique est à l'honneur dans cette 5^e édition. «Cinq pays africains participeront à cette édition, notamment la Guinée, le Cameroun, le Burkina Faso ainsi que l'Éthiopie et la Tunisie», annonce Ali Kayouh, président de la Chambre d'agriculture de la Région Souss-Massa.

PAR YASSINE SABER
y.saber@leseco.ma